



VersaillesGrandParc
communauté d'agglomération

ANNEXE FINANCIERE – CC du 06/04/2021
MODALITES FINANCIERES DE LA MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL
ET REMBOURSEMENT DES AUTRES CHARGES
entre le budget principal et les budgets annexes assainissement Régie, Marchés et DSP de la
communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc
Exercice 2021

Vu le dispositif de mise à disposition de services, tel que prévu par les dispositions de l'article L.5211-4-1 et l'article L.5211-16 du Code général des collectivités territoriales,
Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe),
Vu la circulaire n°FCPE1602199C du 10 juin 2016 relative à la récapitulation des nomenclatures budgétaires et comptables applicables aux collectivités locales et à divers établissements publics locaux au 1^{er} janvier 2016,
Vu les statuts de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc,
Vu la délibération D.2020.01.1 du Conseil communautaire du 7 janvier 2020 relative à la création des budgets annexes assainissement de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc,
Vu la délibération D.2020.01.20 du Conseil communautaire du 7 janvier 2020 relative à la mise à disposition de personnel entre le budget principal et les budgets annexes assainissement Régie, Marchés Publics et DSP de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc et les modalités de remboursement des frais de mise à disposition et des charges indirectes.

Préambule

La loi NOTRe prévoit le transfert obligatoire au 1^{er} janvier 2020 de la compétence communale assainissement aux communautés d'agglomération qui ne l'exerçaient pas jusqu'alors.

La circulaire n°FCPE1602199C du 10 juin 2016 prévoit que les services publics industriels et commerciaux (SPIC) doivent être comptabilisés dans des budgets différents en fonction de leur mode de gestion et disposer d'une autonomie financière s'ils sont gérés en régie.

Dans le cadre, la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc a voté la création de 3 budgets annexes assainissement le 7 janvier 2020 :

- le « budget annexe assainissement REGIE » correspondant à la commune de Versailles gérée en régie directe

- le « budget annexe assainissement MARCHES » correspondant aux communes de Bougival, Buc, Rennemoulin, Toussus-le-Noble, Vélizy-Villacoublay et Viroflay en régie par l'intermédiaire de marchés publics,

- le « budget annexe assainissement DSP » correspondant aux communes de Bièvres, Bois d'Arcy, Châteaufort, Jouy-en-Josas, Les Loges en Josas, La Celle Saint-Cloud et Noisy-le-Roi gérés en délégation de service public.

Le budget principal de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc est désigné par «VERSAILLES GRAND PARC ».

Les budgets annexes assainissement Régie, Marchés et DSP de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc sont désignés par «SERVICES D'ASSAINISSEMENT»,

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 : Objet

Par la délibération n°D.2020.01.20 du 7 janvier 2020, le Conseil communautaire a décidé que les agents des services d'assainissement de l'Agglomération soient rémunérés par le budget principal de la communauté d'agglomération afin de simplifier les déclarations aux organismes sociaux.

Cette organisation est inchangée en 2021. Cependant, il convient d'actualiser la règle de répartition par budget des dépenses de rémunération et des autres charges. Il est également nécessaire d'intégrer des charges supplémentaires (dépenses d'informatique, frais d'études, locations) payées par le budget principal à refacturer aux trois budgets annexes.

Article 2 : Modalités de remboursement

Les SERVICES D'ASSAINISSEMENT rembourseront VERSAILLES GRAND PARC des montants de rémunérations sur présentation d'un titre de recette de VERSAILLES GRAND PARC et d'un décompte respectant la clé de répartition définie ci-après.

Les rémunérations seront prévues au budget principal au chapitre 012 : « charges de personnel », fonction 811 : « eau et assainissement ». Cette fonction est utilisée par Versailles Grand Parc pour la comptabilisation des dépenses d'assainissement et d'eaux pluviales conformément au plan comptable.

Un titre de recette sera émis à chaque budget annexe après le mandatement de la dernière paye et avant le 31 décembre de l'exercice.

La recette sera comptabilisée dans le budget principal de Versailles Grand Parc, chapitre 70 : « produits des services et des domaines », nature 70841 : « mise à disposition de personnel facturée aux budgets annexes, régies municipales, caisse des écoles et CCAS », fonction 811 : « eau et assainissement ».

La dépense liée au remboursement des rémunérations de l'assainissement sera comptabilisée dans chaque budget annexe assainissement au chapitre 012 : « charges de personnel », nature 6215 : « personnel affecté par la collectivité de rattachement ».

Une fraction de la dépense du chapitre 012 de la fonction 811 du budget principal ne sera pas refacturée, car elle correspond aux dépenses pour le suivi de la collecte des eaux pluviales urbaines.

Article 3 : Liste des effectifs mis à disposition au 1^{er} janvier 2021

<p>Fonction exploitation de la régie de Versailles : 21 agents 1 technicien principal 2^{ème} classe 2 agents de maîtrise principal, 2 agents de maîtrise, 6 adjoints techniques principal 1^{ère} classe, 4 adjoint technique principal 2^{ème} classe, 6 adjoints techniques</p>
<p>Fonctions techniques, administratives, financières/études, travaux, gestion patrimoniale/suivi des communes et des syndicats/GEMAPI : 8,5 agents 1 rédacteur principal 2^{ème} classe 1 ingénieur 1 technicien principal 1^{ère} classe 3 techniciens principal 2^{ème} classe 1 technicien</p>
<p>Fonctions comptables à la direction des Finances : 1 rédacteur principal 2^{ème} classe 1 adjoint administratif principal 1^{ère} classe à 50 %</p>

Article 4 : Répartition de la rémunération par budget

La répartition de la rémunération des agents est présentée dans le tableau ci-dessous.

	Règle de répartition	Code E-SEDIRH (fonction 811)	Prévision 2021
Fonction exploitation de la régie Versailles	100 % budget annexe assainissement Régie	C2530	610 227 €
Fonction technique, administrative et financière	5 % budget principal (eaux pluviales)	C2500 C2510 C2520	276 622 € 117 553 € 125 538 €
Fonction études, travaux, gestion patrimoniale	95 % répartis au prorata des volumes d'eau des 18 communes constaté en N-2.		
Fonction suivi des communes et des syndicats			
Fonction gestion des milieux aquatiques et de la prévention des inondations et eaux pluviales (GEMAPI)	Au sein des 95 %, prise en charge par le budget général de 10 % de la consommation des communes ayant délégué la compétence à Hydreaulys assainissement de Bailly, Fontenay-le-Fleury, Le Chesnay-Rocquencourt et Saint-Cyr-l'Ecole au titre du suivi du syndicat		
Fonction comptable		C2010 Total 811	69 200 € 1 199 140 €

Article 5 : Coût prévisionnel des rémunérations par budget pour l'exercice 2021

Conformément à l'article 4, le coût prévisionnel (hors l'exploitation de la régie de Versailles) est déterminé au prorata de la consommation d'eau en 2019 par commune.

Communes collectées par VGP	Consommation d'eau 2019 en m3	Budget annexe
Bièvres	513 537	DSP
Bois-d'Arcy	627 019	DSP
Bougival	500 025	Marchés
Buc	324 615	Marchés
Chateaufort	56 026	DSP
Jouy-en-Josas	584 005	DSP
La Celle Saint Cloud	1 248 342	DSP
Les Loges en Josas	82 402	DSP
Noisy-le-Roi	392 541	DSP
Rennemoulin	5 728	Marchés
Toussus le Noble	58 816	Marchés
Vélizy Villacoublay	1 736 767	Marchés
Versailles	4 721 110	Régie
Viroflay	711 648	Marchés
Total 1	11 562 581	

Communes HYDREAULYS	Consommation d'eau 2019 en m3	Budget
Bailly	208 223	
Fontenay le Fleury	576 045	
Le Chesnay-Rocquencourt	1 846 325	
Saint Cyr l'Ecole	876 295	
Total Hydreaulys	3 506 888	
Total 2 : suivi de la collecte communale = 10% d'une gestion VGP	350 689	Budget principal

	Consommation 2019
Total 1 : communes VGP en m3	11 562 581
Total 2 : communes Hydreaulys 10 % des m3	350 689
Total final	11 913 270

	% des coûts	
Budget principal-Eaux Pluviales	5,00%	
95 % restant au prorata des volumes d'eau		
	Volumes d'eau en m3 en 2019	% des coûts
Régie	4 721 110	37,65%
Marchés	3 337 599	26,62%
DSP	3 503 872	27,93%
Budget principal-Hydreaulys	350 689	2,80%
Total	11 913 270	95,00%

Les montants ci-dessous sont à inscrire dans les Budget Primitifs 2021 de chacun des budgets.

	Budget principal Eaux pluviales (reste sur la fonction 811)	Budget annexe assainissement Régie (nature 6215)	Budget annexe assainissement Marchés (nature 6215)	Budget annexe assainissement DSP (nature 6215)
Fonction exploitation régie de Versailles : Total : 21 agents		100 % soit 610 227 €		
Fonction technique, administrative et financière / études, travaux, gestion patrimoniale /suivi des communes et des syndicats / GEMAPI et eaux pluviales/comptabilité Total : 8,5 agents	5 % + 2,80 % = 7,80 % x 588 913 € soit 45 935 €	37,65 % X 588 913 € soit 221 726 €	26,62 % X 588 913 € soit 156 769 €	27,93 % X 588 913 € soit 164 483 €
Total / budget	45 935 €	831 953 €	156 769 €	164 483 €

La recette prévisionnelle à inscrire au budget principal pour 2021 est de **1 153 205 €**.

Article 6 : Coût prévisionnel des autres charges par budget pour l'exercice 2021

LES SERVICES D'ASSAINISSEMENT bénéficient également de la mise à disposition :

- des services supports de la ville de Versailles (RH, commande publique, service informatique, parc auto,..),
- des services supports de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc (finances, direction générale, communication, affaires générales)
- de locaux loués à la Ville de Versailles. Ces dépenses sont payées par VERSAILLES GRAND PARC.
- de dépenses informatiques (maintenance, formations, prestations, téléphonie, acquisitions de logiciels et de matériels) et de mobilier payées par VERSAILLES GRAND PARC
- de frais d'études payées par VERSAILLES GRAND PARC

Ces dépenses sont comptabilisées dans le budget principal :

Listes des autres charges	Chapitre	Nature	Fonction	Prévision 2021
Services supports Ville de Versailles	012	6217	811	107 000 €
	011	62875	811	13 910 €
Services supports Versailles Grand Parc	012/70	012 hors 6217 et du 70845	020	80 642 €
Locaux loués à la Ville de Versailles	011	6132	811	58 739 €
Indemnités des élus : VP cycle de l'eau	65	6531, 6533, 6534	811	34 660 €
Maintenance informatique	011	6156	811	7 000 €
Formations informatiques	011	6184	811	6 500 €
Prestations informatiques	011	6228	811	13 500 €
Téléphonie	011	6262	811	800 €
Frais d'études	011	617	811	23 000 €
Voyages liés aux congés bonifiés	011	6251	811	nc
Acquisition logiciels	918	2051	811	800 €
Acquisition matériel informatique	918	2183	811	0 €
Acquisition mobilier	21	2184	811	3 000 €
Total				349 551 €

VERSAILLES GRAND PARC émettra un titre de recette afin que LES SERVICES D'ASSAINISSEMENT procèdent à leur remboursement.

La recette sera comptabilisée dans le budget principal de Versailles Grand Parc, chapitre 70 : « produits des services et des domaines », nature 70872 : « remboursement de frais par les budgets annexes, régies municipales, caisse des écoles et CCAS », fonction 811 : « eau et assainissement ».

La dépense liée au remboursement des frais de l'assainissement sera comptabilisée dans chaque budget annexe assainissement au chapitre 011 : « charges à caractère général », nature 6287 : « remboursement de frais ».

Une fraction des autres charges listées ci-dessus ne sera pas refacturée, car elle correspond aux dépenses pour le suivi de la collecte des eaux pluviales urbaines, qui doit être comptabilisé sur le budget principal.

Le coût prévisionnel des **services supports de la Ville de Versailles** : 120 910 € pour 2021 est détaillé dans le tableau ci-dessous :

Code destinataire		Masse salariale (nature 6217)	Frais généraux (nature 62875)
B1200	RH	22 800 €	2 964 €
B1300	DSIN	4 200 €	546 €
D3300	DCP - Marchés et DSP	14 700 €	1 911 €
B1400	Contrôle de gestion	2 100 €	273 €
D3200	DAJ - Juridique Assurances	4 000 €	520 €
D3120	DFI - administration fonctionnelle	1 200 €	156 €
F5520	CTM - Parc auto	58 000 €	7 540 €
	Total services supports mutualisés	107 000 €	13 910 €
		120 910 €	

Le coût prévisionnel des **services supports de la Versailles Grand Parc** : 80 642 € pour 2021 est calculé de la manière suivante :

	Prévision 2021
Charges de personnel (chap. 012), fonction 020 : « administration générale »	1 769 408 €
Déduction des dépenses de mutualisation : nature 6217, fonction 020	-700 118 €
Déduction des recettes liées à la mutualisation du poste DPD nature 70845	-125 000 €
Service supports Versailles Grand Parc	944 290 €

Ce montant est proratisé en fonction du montant des dépenses réelles figurant au compte administratif de l'exercice 2020.

	CA 2020			Poids dans le budget consolidé (assainissement + principal)
	Dépenses réelles de fonctionnement	Dépenses réelles d'investissement	Total	
Budget annexe assainissement Régie	994 255 €	912 220 €	1 906 475 €	
Budget annexe assainissement DSP	247 646 €	1 845 649 €	2 093 295 €	
Budget annexe assainissement Marchés	336 430 €	1 609 079 €	1 945 509 €	
Total des 3 budgets annexes assainissement (1)	1 578 331 €	4 366 948 €	5 945 279 €	8,54%
budget principal VGP	172 249 122 €	10 850 770 €	183 099 892 €	
déduction des reversements de fiscalité (chapitre 014)	-119 421 394 €		-119 421 394 €	
budget principal VGP hors reversements de fiscalité (2)	52 827 728 €	10 850 770 €	63 678 498 €	91,46%
Total 1 et 2			69 623 777 €	100,00%

Il est affecté 8,54 % sur le total des services supports de Versailles Grand Parc : 944 290 € aux SERVICES D'ASSAINISSEMENT, soit 80 642 €.

Le coût prévisionnel des **locaux loués à la Ville de Versailles** : 58 739 € pour 2021 est détaillé dans le tableau ci-dessous :

BUREAUX 149,73 m2 situés au Centre Technique Municipal 145, rue Yves le Coz et au 56, avenue de Saint Cloud à Versailles	34 139 €
AIRES DE STOCKAGE : 220 m2 situées au dépôt des petits bois 24, rue des Petits Bois, au dépôt des Gonards 19 rue de la Porte de Buc et au Centre Technique Municipal 145, rue Yves le Coz	6 600 €
AIRE DE STATIONNEMENT : 300 m2 situés au Centre Technique Municipal 145, rue Yves le Coz, au 56, avenue de Saint Cloud, au cimetière des Gonards, et à l'Hôtel de Ville	18 000 €
Total locations immobilières	58 739 €

Les autres charges d'un montant total prévisionnel de 349 551 € pour 2021 sont répartis entre les budgets selon la même méthode que définie à l'article 5.

	Budget principal Eaux pluviales (reste sur la fonction 811)	Budget annexe assainissement Régie (nature 6287)	Budget annexe assainissement Marchés (nature 6287)	Budget annexe assainissement DSP (nature 6287)
Autres charges : services supports, locations immobilières, informatique	7,80 % X 349 551 € soit 27 265€	37,65 % X 349 551 € soit 131 606 €	26,62 % X 349 551 € soit 93 051 €	27,93 % X 349 551 € soit 97 629 €

La recette prévisionnelle à inscrire au budget principal pour 2021 au 70872 est de 322 286 €.